



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 101458

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la réforme en cours de l'instruction des cartes nationales d'identité (CNI) qui prévoit de confier cette charge à quelque 2 300 communes équipées d'un dispositif de recueil utilisé actuellement pour la délivrance des passeports biométriques. Les maires veulent continuer à rendre ce service de proximité à leurs citoyens et plus particulièrement à ceux qui ne pourront se déplacer vers les communes équipées de dispositifs fixes. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement et son engagement pour acquérir plus de dispositifs mobiles, assurer leur acheminement dans les communes et former les personnels communaux pour leur permettre de mener à bien cette mission.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101458

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 décembre 2016](#), page 10485

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)